

DÉCRYPTAGE DE L'ESTIMATION DU MONTANT DE RETRAITE

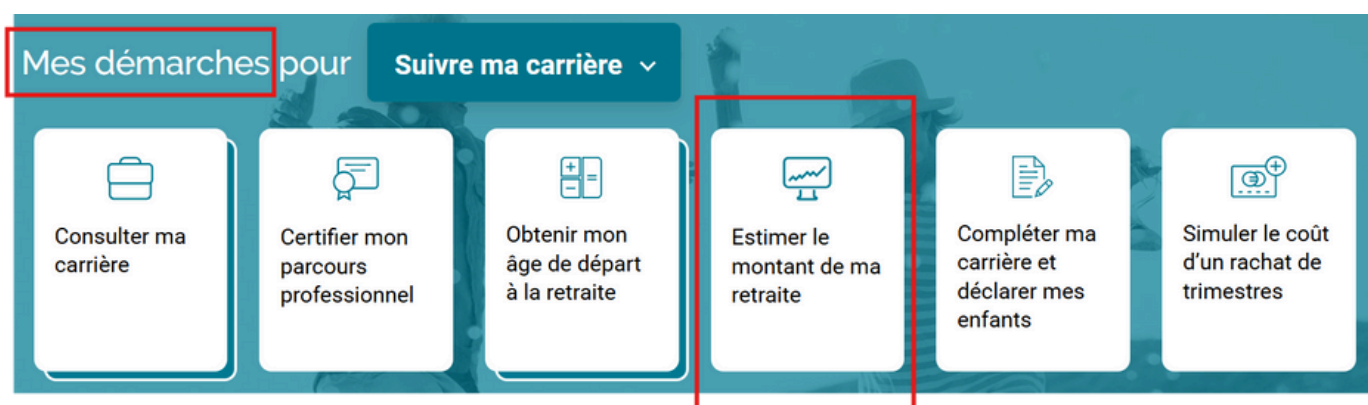
OÙ TROUVER L'ESTIMATION DU MONTANT DE LA RETRAITE ?

Sur un des deux sites de la retraite (ils fournissent les mêmes informations) ou sur l'application sur smartphone "Mon compte retraite" :

<https://www.lassuranceretraite.fr/> ou <https://www.info-retraite.fr/>

<https://www.lassuranceretraite.fr/> :

Dans "Mes démarches" cliquer sur "Estimer le montant de ma retraite" :



<https://www.info-retraite.fr/> :

Ces services peuvent vous intéresser :



Application sur smartphone "Mon compte retraite" :

Télécharger votre
application mobile
info-retraite



A QUOI SERT L'ESTIMATION DU MONTANT DE LA RETRAITE ?

Elle sert à avoir une idée précise et fiable du montant que vous allez toucher lors de votre départ en retraite “au plus tôt”. Elle vous indique également des estimations pour différents âges de départ du montant de retraite que vous allez toucher.

Attention :

- les montants affichés sont en “BRUT”. Il y a un bouton “Brut/Net avant impôts” qu’il faut actionner pour afficher les montants en “NET”. Il est impératif de faire cette action, sinon vous aurez une grosse “surprise” lorsque vous recevrez votre première pension !

Brut ☒ Net avant impôts 

- en fonction du montant de votre retraite, vous pouvez aussi être soumis à l’IR (Impôt sur les revenus).

PAGE 1 : QUE CONTIENT-ELLE ?

Le plus tôt possible, vous devez le télécharger et l’étudier. Il vous donne dans l’ordre :

- votre âge “au plus tôt” + nombre de trimestres à acquérir + montant retraite.
- vos âges futurs possibles + nombres de trimestres à acquérir à ces dates + montants de retraite le 1er du mois suivant de votre date anniversaire.

Quel serait le montant de ma retraite ?

Vous pouvez partir à la retraite à **partir de 63 ans et 6 mois**.

En prolongeant votre activité, vous pouvez améliorer le montant de votre retraite.

Départ à **64 ans**
avec **172 trimestres**
pour un montant indicatif de :

2 000,00 € bruts par mois

Départ à **65 ans**
avec **178 trimestres**
pour un montant indicatif de :

2 100,00 € bruts par mois

Départ à **67 ans**
avec **186 trimestres**
pour un montant indicatif de :

2 300,00 € bruts par mois

Vous disposez également d'un ou plusieurs contrats d'épargne retraite. Plus d'informations sur la dernière page de ce courrier.

Attention : Pour les femmes ayant eu des enfants, s'ils ne sont pas indiqués sur votre relevé, il convient de les ajouter via l'estimation retraite personnalisée.

Estimation rapide

Visualisez les différents âges de départ possibles en fonction des informations transmises par vos régimes de retraite.

Voir mon estimation

Estimation personnalisée

Personnalisez votre situation future (âges de départ, changement de statut, expatriation...) pour estimer au mieux votre montant de retraite.

Personnaliser mon estimation

NOTIONS A COMPRENDRE ET MAITRISER !

Age légal : Age “au plus tôt” ou âge à partir duquel vous pouvez demander votre retraite de base. Cet âge légal est fixé à 64 ans. Des départs avant cet âge (appelés “départs anticipés”) sont toutefois possibles, sous certaines conditions.

Exemple : retraite anticipée pour carrière longue.

Taux plein : Lorsque vous avez travaillé le nombre de trimestres nécessaires pour votre année de naissance (voir livret retraite CFTC Covéa page 8) :

- Si vous travaillez moins vous subirez une décote “A VIE”.
- Si vous travaillez plus vous obtiendrez une surcote “A VIE”.

Age à taux plein : lorsque vous avez atteint les 2 conditions précédentes : l’âge légal + le taux plein.

PAGE 2 : LE TABLEAU DES AGES POSSIBLES + MONTANT

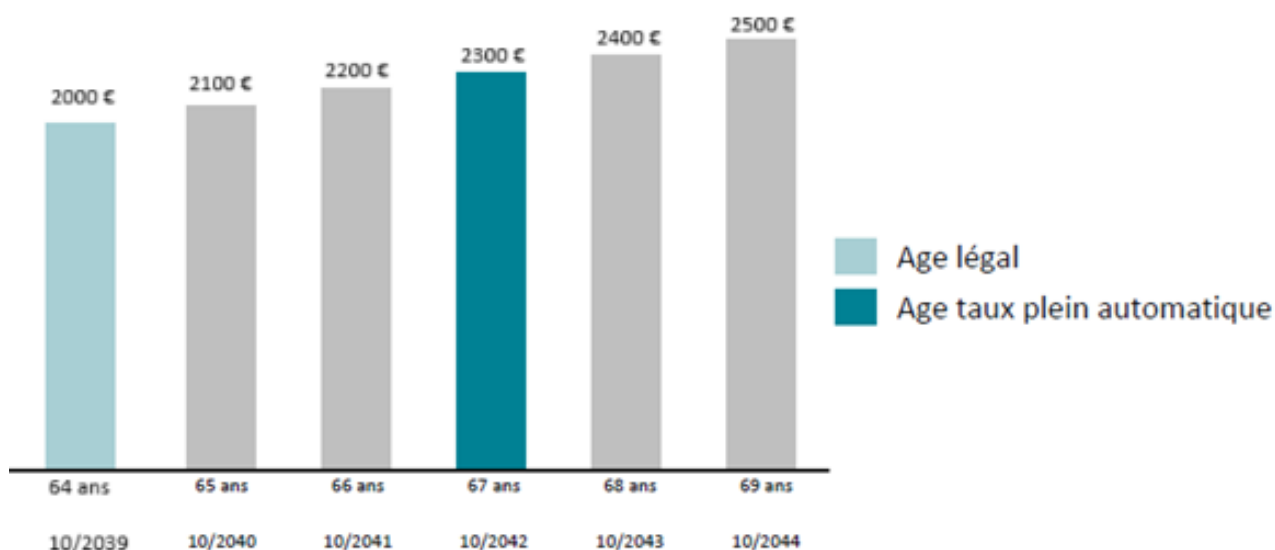
Vous trouverez un graphique à barres qui vous donne l’évolution possible du montant de votre retraite en fonction de votre âge, depuis votre âge “au plus tôt” jusqu’à vos 70 ans (environ).

Il faut retenir 3 âges (cf. “notions” page précédente) :

- L’âge légal ou l’âge “au plus tôt”,
- L’âge à taux plein,
- L’âge à taux plein automatique (67 ans en France pour tout le monde).

Ce graphique vous indique pour plusieurs âges :

- Le montant de la retraite par âge,
- La date de la retraite.



PAGE 2 : LE DÉTAIL DU TABLEAU

Nous avons pour chaque âge du graphique le détail suivant pour chaque régime :

- Le régime concerné,
- Le nombre de points / nombre de trimestres,
- Les estimations de montants bruts indiquant les surcotes ou décotes éventuelles*.

Les montants s'additionnent pour former le montant total brut mensuel de votre retraite.

ATTENTION certaines prestations peuvent être versées en une seule fois (si vous avez peu cotisés à un régime). Ces cas sont indiqués à droite de la ligne.

Ircantec	107 points	600,38 € Versement en une fois
----------	------------	--------------------------------

NOTIONS A COMPRENDRE ET MAITRISER !

Durée d'assurance, trimestre :

La validation d'un trimestre dépend uniquement des revenus que vous avez perçus sur une période donnée (dans la limite de 4 trimestres par an). En 2024, il faut avoir perçu au moins 1 747,50 € pour valider 1 trimestre (cf. fiche "Décryptage du relevé de carrière").

Vous pouvez valider des trimestres pendant des périodes de maladie, de chômage (12 mois max = 4 trimestres), maternité (trimestres non cotisés), ...

Point, valeur du point :

Dans la plupart des régimes de retraite complémentaire et les régimes des professionnels libéraux, les droits à la retraite sont exprimés en points. Pour chaque cotisation versée, vous cumulez des points. Au moment de prendre votre retraite, le total de vos points est multiplié par la valeur du point à la date de votre départ.

Exemple : à la fin de sa carrière, Pierre totalise 6 000 points. A son départ à la retraite, la valeur d'un point de retraite a été fixée à 1,50 € :

- $6\,000 \text{ points} \times 1,50 \text{ €} = 9\,000 \text{ €}$ bruts de retraite complémentaire annuelle,
- soit $9\,000 / 12 = 750 \text{ €}$ bruts de retraite complémentaire mensuelle.

Pierre va donc percevoir 750 € bruts de retraite complémentaire mensuelle.

Votre retraite est composée de deux éléments : la retraite de base (en trimestres + sommes cotisées) + la retraite complémentaire (en points + valeur du point).

Besoin d'aide, une question ?
Contactez-nous !

contact@cftc-covea-france.fr

cftc-covea-france.fr

